

M03 - Prairies

Habitats d'intérêt communautaire :

- 1410-3 : Prairies subhalophiles thermo-atlantiques
- 1310-4 : Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles
- 3170* : Mares temporaires méditerranéennes
- 3170-3 : Gazons halonitrophiles méditerranéens

Habitats d'espèces :

- Prairies humides eutrophes (COR 37.2)
- Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles (COR 15.3)
- Roselières (COR. 53.1)



Espèces visées au titre de la Directive Habitats :

Cistude d'Europe (1220), Cuivré des marais (1060), Damier de la Succise (1065), Loutre d'Europe (1355), **Vison d'Europe*** (1356), Barbastelle (1308) Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304) Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échanquées (1322), Minioptère de Schreibers (1310)

Espèces visées au titre de la Directive Oiseaux (An. I) :

Busard cendré (A084), Busard des roseaux (A081), Busard Saint-Martin (A082), Butor étoilé(A021), Cigogne blanche (A031), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Grue cendrée (A127), Hibou des marais (A222), Milan noir (A073), Pie-grièche écorcheur (A338), Pluvier doré (A140), Spatule blanche (A034)

Enjeux : Principale composante du paysage du marais de Brouage, les prairies constituent la matrice de nombreux autres habitats de l'annexe I. De plus, elles assurent de nombreuses fonctions pour la faune : reproduction, alimentation, repos, déplacement. Leur état de conservation est étroitement dépendant du type d'activité agricole pratiquée (pâturage, fauche, abandon).

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1- **Maintenir la parcelle en état de prairie permanente** et son exploitation par la fauche et/ou le pâturage. Ne pas retourner la prairie pour une mise en culture, ne pas niveler ni réaliser des travaux de drainage, ne pas réaliser de plantations (en dehors des haies ou alignement entourant la parcelle dans le cas des marais bocagers).

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien de la surface en prairie et de son exploitation par la fauche et/ou le pâturage.

2- **Ne pas modifier le système d'assainissement sur la parcelle.** Conserver et ne pas remblayer les parties les plus basses (jâs, mares).

Point de contrôle : absence de remblais, absence de création de nouvelles rigoles.

3- Ne pas utiliser de désherbant chimique sauf de façon localisée (chardons, ronces).

Point de contrôle : Absence de traces de désherbage chimique.

4- Ne pas faucher avant le 10 mai

Point de contrôle : Absence de fauche avant cette date

RECOMMANDATIONS

1. Maintenir et entretenir les éléments paysagers existants caractéristiques du milieu : jâs, roselières, haies, arbres isolés, point d'eau, clôture, accès...
2. Ne pas dégrader la prairie par un surpâturage : il est préconisé que le chargement annuel moyen soit compris entre 0,6 et 1,4 UGB/ha.
3. Ne pas faire pâturer près des roselières
4. Ne pas fertiliser.
5. Lorsque la configuration du terrain le permet, pratiquer une fauche par bandes ou centrifuge permettant aux oiseaux de s'échapper vers la périphérie de la parcelle en limitant la vitesse de fauche à 8 km/h.
6. Pratiquer une fauche au plus tôt le 15 juin, notamment afin de préserver les nichées et de permettre la montée à graine de la plus grande part des espèces prairiales.
7. Préserver une zone de refuge, non fauchée, en bordure de prairies (faire varier l'emplacement de cette zone chaque année).
8. En cas de nidification constatée (pour les espèces nichant au sol), poser des exclos jusqu'au départ de la nichée.
9. Utiliser des vermifuges alternatifs aux avermectines (voir les documents ci-après).

Les avermectines

Les produits vermifuges contenant l'ivermectine posent de graves problèmes environnementaux du fait de la toxicité et de la rémanence importante de cette substance. En empoisonnant les déjections des animaux, ils contaminent toute la chaîne alimentaire allant des insectes coprophages aux chauves-souris qui s'en nourrissent.

Il est recommandé d'utiliser des molécules de substitution et de confiner momentanément les animaux traités dans des espaces à faible valeur environnementale. Un traitement hivernal, hors des périodes d'activité des chauves-souris, limitera l'impact des vermifuges sur ces espèces sensibles (DOCOB Saint-Savinien, 2009).

Pour plus d'infos, consulter *L'Envol des chiros* - mai 2003 - N° 7, consultable à l'adresse suivante : http://www.gmb.asso.fr/PDF/DosIvermectine_2003.pdf

Remèdes naturels et produits biologiques (*L'Envol des chiros* - mai 2003 - N° 7)

Fournisseur	Produit	Type de bétail et propriétés	Voie d'administration	Composition
Biomat	Bio-Vertu	- Hygiène digestive, équilibre alimentaire - Bovins adultes, ovins, caprins, équins, volailles	Orale	Extraits végétaux et minéraux, huiles essentielles
Biomat	Aniver	- Hygiène digestive - Bovins, équins, porcins, volailles, lapins, ovins, caprins	Orale (liquide)	Extraits végétaux et minéraux, huiles essentielles
Bionature	Bioflore	- Bovins, ovins, caprins, volailles, équins - Apports nutritionnels	Orale (liquide, semoulette, dextrose à mélanger dans l'eau ou bloc à lécher)	Varech vermifuge, thym, lithothamne, extraits de plantes, minéraux, huiles

Médicaments alternatifs aux Avermectines (*L'Envol des chiros* - mai 2003 - N° 7)

Produit utilisé	Principes Actifs	Spectre d'activité	Médicaments alternatifs (plusieurs choix et compléments à associer)	Principes Actifs	Spectre d'activité
Ivomec SR Bolus	Ivermectine	Strongles, Ectoparasites (puces, poux, ...) Varron	Farminthic répidose ou Paratec-Flex ou Panacur bolus associés à Akorfly, Acadrex, Butox, Ectotrène, Versatrène, etc ...	Oxfendazole Morantel Fenbendazole Cyperméthrine ou équivalents	Strongles Strongles digestifs Strongles Ectoparasites (puces, poux, mouches, gales)
Ivomec solution injectable (voie S.C.)	Ivermectine	Strongles, Ectoparasites (puces, poux, ...) Varron	Levamisole ou Panacur ou Synanthic ou Rintal associés à Akorfly, Acadrex, Butox, Ectotrène, Versatrène, etc ...	Levamisole Fenbendazole Oxfendazole Febentel Cyperméthrine ou équivalents	Strongles Strongles + taenia des bovins Strongles + taenia des bovins Strongles + taenia des bovins Ectoparasites (puces, poux, mouches, gales)
Ivomec Pour-On ou Eprinex Pour-On	Ivermectine ou Eprinomectine	Strongles, Ectoparasites (puces, poux, ...) Varron	Nemisole transcutané ou Ripercol associés à Akorfly, Acadrex, Butox, Ectotrène, Versatrène, etc ...	Levamisole Cyperméthrine ou équivalents	Strongles Ectoparasites (puces, poux, mouches, gales)
Ivomec D (solution injectable S.C.)	Ivermectine et Clorsulon	Strongles, Ectoparasites (puces, poux, ...) Varron + Grande Douve adulte	Levamisole ou Panacur ou Synanthic ou Rintal associé à Dovenix ou Flukiver et Akorfly, Acadrex, Butox, Ectotrène, Versatrène, etc ... ou Iména ou équivalents associé à Akorfly, Acadrex, Butox, Ectotrène, Versatrène, etc ...	Levamisole Fenbendazole Oxfendazole Febentel Nitroxinil ou Closentel Cyperméthrine ou équivalents Levamisole et Bithonol sulfaté Cyperméthrine ou équivalents	Strongles Strongles + taenia des bovins Strongles + taenia des bovins Strongles + taenia des bovins Douve Ectoparasites (puces, poux, mouches, gales) Strongles & Douve Ectoparasites (puces, poux, mouches, gales)
Ces produits alternatifs sont donnés pour exemple mais peuvent être amenés à changer d'appellation ou de nom commercial. Une étude fine des produits doit donc être faite pour chaque cas ou territoire avec les acteurs locaux (vétérinaires, agriculteurs).					